

À l'attention des membres de l'ACMM  
Pour diffusion immédiate

## Refonte des conditions de travail des cadres **Les membres votent deux résolutions faisant état de leur insatisfaction**

**Montréal, le 18 décembre 2015** – Près de 300 membres ont pris part à l'assemblée générale spéciale de l'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) le 16 décembre dernier à l'Hôtel Universel Montréal. Les participants ont pris connaissance de la proposition finale de la Ville concernant la révision de leurs conditions de travail et ont adopté deux résolutions à cet effet.

Les membres de l'exécutif ainsi que leurs experts-conseils ont présenté l'état des discussions tenues depuis le 19 octobre dernier avec les représentants de la Ville, et ont exposé les diverses démarches entreprises par l'Association, tant sur le plan fiscal que juridique.

Ainsi, la proposition initiale à la révision des conditions de travail de la Direction générale a pu être améliorée sur certains aspects :

### **Banque globale de temps (BGT)**

Des allègements ont été concédés concernant le paiement de la banque. Les changements à la BGT étant un irritant majeur selon nos consultations auprès des membres, l'ACMM a fait plusieurs propositions pour atténuer les impacts fiscaux de cette mesure.

### **Assurances collectives**

L'ACMM a obtenu le report de l'augmentation du coût additionnel en assurances collectives au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Aussi, l'indexation des prestations de l'invalidité longue durée sera maintenue. À l'avenir, l'ACMM sera consultée dans le processus de révision de la couverture des assurances collectives.

### **Particularités des contremaîtres**

L'ACMM a profité de ses discussions avec la Ville pour rappeler des problématiques particulières aux horaires des contremaîtres. À cet effet, la Ville a accepté :

- De préciser la prime de disponibilité de 1 heure par 12 heures consécutives de travail ;
- De maintenir la banque de temps compensé (paiement au 30 avril de chaque année) ;
- D'ajuster la banque de congés mobiles de 35 à 38 heures.

### **Congés mobiles et maladie**

Les heures de congés mobiles et de maladie seront ajustées au prorata du nouvel horaire de travail, soit 37,5 heures en congés mobiles et 52,5 heures pour les congés de maladie/personnels.

# Communiqué



Par contre, le paiement des journées de maladie prises par les cadres sera dorénavant à 80 % de leur salaire. L'ACMM considère l'importance de l'équité interne, c'est pourquoi elle demande à la Direction générale d'ajuster la banque de congés de maladie des cadres à 70 heures, comme pour les autres groupes d'employés de la Ville et de rétablir le paiement à 100 % si les autres groupes sont exemptés de cette mesure. À cet effet, la résolution suivante a été adoptée majoritairement à l'assemblée :

**« Les membres présents à l'assemblée signifient leur profond désaccord face à la rémunération à 80 % lors de la prise des congés de maladie ou personnels, cette mesure étant nuisible, entre autres, à la conciliation travail-famille ainsi qu'au soutien qu'apportent les aidants naturels ».**

L'assemblée a tenu à rappeler l'importance du rôle du cadre, un acteur de premier plan au sein de l'administration municipale, particulièrement lors de contextes difficiles en relations de travail. Pour souligner le manque de considération à leur égard, une seconde résolution a été adoptée à la majorité :

**« Les membres sont insatisfaits et très déçus de la façon dont le directeur général traite les cadres de la Ville de Montréal ».**

Particulièrement dans le dossier de la refonte des conditions de travail des cadres, les membres auraient souhaité que l'Association soit impliquée dès le début du processus.

L'Association s'attend à prendre part aux discussions en amont et espère que la Ville saura faire preuve d'ouverture pour les dossiers futurs touchant l'ensemble des cadres.

Les membres peuvent consulter la présentation faite lors de l'assemblée au [www.acmm.qc.ca](http://www.acmm.qc.ca).

-30-

Source : Laurence Robichaud, agente de communication

Renseignements : Nathalie Deneault, directrice administrative  
Association des cadres municipaux de Montréal  
514 499-1130 | [acmm@acmm.qc.ca](mailto:acmm@acmm.qc.ca)